

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Puygouzon

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Contrat Cadre

2020 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, Président

La Commune de Puygouzon, représentée par Thierry DUFOUR, Maire

La Communauté de d'Agglomération du Grand Albigeois, représentée par Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Présidente

Le CAUE du Tarn, représenté par Gilles Turlan, Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Puygouzon,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n°2019-AVR/11.01 de la Commission Permanente du 19 avril 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 mars 2018 décidant la reconduction du dispositif des contrats Atouts Tarn pour la période 2018-2020 et du 28 mars 2019 inscrivant au budget primitif les crédits nécessaires,

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Tarn des:

- 9 février 2018 approuvant la charte départementale de solidarité avec les territoires,
- 13 avril 2018 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention territoriale d'exercice concerté à intervenir avec la Région,
- 12 octobre 2018 approuvant le contrat Atouts-Tarn 2018-2020 de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- **XXX**, approuvant le contrat bourg centre de la commune de Puygouzon.

Vu la délibération de la Commune de Puygouzon en date du **XXX**,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois en date du 11 février 2020,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,... Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui restent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Puygouzon, la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois et le CAUE.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Puygouzon vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

La commune nouvelle Puygouzon – Labastide de Dénat, créée au 1^{er} janvier 2017, est intégrée à la communauté d'agglomération du Grand Albigeois, dans le département du Tarn.

Elle compte 3 461 habitants (3 327 en 2011) et connaît une hausse de la croissance démographique de +0.8% entre 2006 et 2011.

Les couples sans enfants représentent 43% de la population communale en 2011 (contre 30% en moyenne sur le territoire de l'albigeois), les couples avec enfants représentant eux 12 points de plus sur la commune que sur le territoire de l'albigeois (32% contre 20% en moyenne) ce qui dénote d'une forte attractivité du territoire.

- > 16 COMMUNES*
- > 84 990 HABITANTS**
- > 208 KM²



En termes historiques, si on peut dater les premières habitations du vieux hameau de Puygouzon aux alentours du XIII^e siècle, l'installation humaine sur le site est bien plus ancienne. En effet, des particuliers ont pu retrouver des fragments de poteries de style gallo-romain. La terre rouge et très argileuse de la commune a pu être extraite et utilisée pour la fabrication de poteries, briquettes et autres pièces en terre cuite dans des temps très anciens.

Cadre de vie

Située sur les hauteurs de l'agglomération, la commune de Puygouzon s'étend entre sous-bois, prairies et vallons. Elle fait partie du Pôle Urbain Central renforcé dans le SCOT du Grand Albigois.

La commune nouvelle Puygouzon – Labastide de Dénat a considérablement étendu le périmètre géographique de la commune et a renforcé sa dimension rurale.

Sa superficie importante de 1 250 ha est divisée en deux par la RD 612, véritable porte d'entrée sud de l'agglomération albigeoise (route de Castres). L'urbanisation est tournée vers Albi, les commerces et services étant relativement bien dispersés sur la commune.

Habitat

87% des résidences principales sont occupées par des propriétaires occupants (chiffres 2011 issus du PLH 2015-2020 du Grand Albigois).

Il y a une offre importante de maisons sur de grandes parcelles avec des difficultés d'entretien liées au vieillissement de la population. L'offre locative privée est quant à elle limitée sur la commune de Puygouzon.

Sur la commune de Puygouzon, le diagnostic du PLH 2015-2020 du Grand Albi¹ apparaît des enjeux relatifs au renforcement de la centralité de la commune : densification du bourg centre et renforcement des équipements publics font partie des priorités mises en avant par le diagnostic du PLH.

Afin de répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, un projet de logements collectifs avec commerces en rez de chaussée, bureaux au 1^{er} étage et des logements adaptés pour personnes âgées aux 2^{ème} et 3^{ème} étages est envisagé.

Le PLH définit un objectif de production de logements sur la période 2015-2020 de 180 logements soit 30 logements par an. Fin 2017, 79 logements avaient été créés¹.

La Cayrié est le centre administratif de la commune. On y trouve la mairie, l'école maternelle, l'école primaire, un petit complexe comportant la salle des fêtes, un cabinet de médecin, de kinésithérapie, une agence postale, un salon de coiffure et la bibliothèque associative de Puygouzon.

Concernant les services liés à la petite enfance :

- L'association « Les Lucioles » gère deux structures (représentée par des parents utilisateurs) et par l'équipe de Direction. Ces structures bénéficient de l'appui financier de la municipalité désireuse de répondre aux besoins de mode de garde de ses administrés.
- Un Multi-Accueil pour les enfants de 2 mois à 2ans, avec une capacité de 20 enfants
- Un Jardin d'enfants pour les enfants de 2 ans à 4ans, avec une capacité de 12 enfants qui a pour objectif de faciliter la transition entre le Multi-Accueil ou la famille, et l'école maternelle (activités en commun, temps d'échanges).
- On peut compter une dizaine d'assistantes maternelles sur la commune.

Concernant les services liés à la jeunesse :

- L'accueil de loisir « le Diabolo » est géré par l'association Familles Rurales de Puygouzon et accueille les enfants de 3 ans à 14 ans de la commune et des environs. La structure gérée par des bénévoles est affiliée à l'Association Départementale Familles Rurales du Tarn. Elle travaille en partenariat avec le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, la PMI et la CAF.

Une maison de retraite (résidence « Les terrasses du pastel ») est également implantée sur la commune de Puygouzon, elle est gérée par le centre communal d'action sociale, elle est implantée à flanc de colline aux portes d'Albi. Son bâtiment, composé de trois ailes sur deux niveaux permet d'accueillir

La commune dispose également d'un service de portage de repas à domicile.

Par ailleurs, sa position privilégiée attenante à la ville d'Albi lui a permis de développer une large zone industrielle. Cette zone s'étend le long de la RN 112 en direction de Castres. Elle rassemble une large gamme de magasins développant des produits tournés vers la maison ainsi qu'un supermarché.

Puygouzon dispose de nombreux services de proximité : crèche, écoles, bibliothèque, centre commercial, et d'un tissu associatif dense. Elle abrite aussi un pôle commercial attaché à la construction de la maison et de l'ameublement.

¹ Source : bilan triennal PLH 2015-2020, mars 2019

Sa position privilégiée attenante à la ville d'Albi lui a permis de développer une large zone industrielle. Cette zone s'étend le long de la RN 112 en direction de Castres. Elle rassemble une large gamme de magasins développant des produits tournés vers la maison ainsi qu'un supermarché.

Les activités culturelles et de loisirs

On peut compter sur la commune une vingtaine d'associations sportives et autant d'associations culturelles.

La commune dispose d'une médiathèque, de plusieurs lieux destinés aux activités sportives (skate parc, terrain multi-sports, aire de fitness), d'une salle polyvalente et d'une salle des fêtes, ainsi que de deux salles réservées aux activités associatives et sportives.

Historiquement, Puygouzon a connu une urbanisation particulière avec un très fort mitage de son urbanisation. Ainsi, la commune ne possède pas de réel cœur de ville (église est dans un hameau, mairie dans un autre). Pour rendre la ville attractive et définir une centralité qui n'existait pas auparavant, la municipalité a investi sur de nombreux équipements autour de la mairie :

- Développement du secteur éducatif : construction d'une crèche et cantine, rénovation de la cour de l'école maternelle, construction d'un bâtiment destiné à l'Accueil de Loisirs Associés à l'École, rénovation des salles de classe de l'école élémentaire.
- Développement du secteur culturel, associatif et sportif : réhabilitation de l'ancienne crèche en médiathèque (1 445 adhérents), réhabilitation de l'ancienne cantine en salle polyvalente et bureaux pour les associations, construction d'un club house, construction d'un Skate Park et d'un terrain multisports.
- Aménagement du centre bourg : aménagement extérieur de la mairie (espaces verts), création d'espaces verts dans les quartiers ainsi que de liaisons douces en direction du centre bourg, création d'un parcours santé autour du stade.

Par ailleurs, la municipalité a institué depuis une dizaine d'années une véritable politique en vue de renforcer le lien social. Pour ce fait, différentes actions ont été mises en œuvre :

- Développement de nombreux projets au travers du CCAS (actions intergénérationnelles, après-midi jeux, sorties pour les personnes âgées, ...)
- Partenariats avec les associations communales afin de leur permettre de développer leur activité et de dynamiser la ville. (organisation de lotos, de tournois sportifs, de kermesse, de spectacles de danse et musicaux, de vide grenier, ...)
- Partenariats avec des intervenants extérieurs pour un développement d'actions culturelles :
 - o création du festival Un Bol d'Air'S géré par l'association Arpèges et Trémos (organisatrice du festival Pause Guitare)
 - o partenariat avec la Scène Nationale d'Albi pour la production de plusieurs spectacles dans l'année,
 - o partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Tarn pour l'organisation de Contes en balade, ...

Le 5 janvier 2018, le P.L.U. de la commune de Puygouzon est entré en vigueur. Avec l'approbation de ce PLU, de nombreux projets vont voir le jour dont notamment un quartier vert, proche du centre bourg, d'environ 120 logements dont 20% de logements sociaux, avec pour objectif une augmentation de 800 habitants dans les 10 prochaines années.

Puygouzon est donc une ville très dynamique et en plein essor. Toutes ces actions ont pour but de créer une vraie centralité autour de la mairie et de renforcer et renforcer le bien vivre à Puygouzon.

Afin de l'accompagner dans sa réflexion d'aménagement urbain à court, moyen et long termes avec une vision extérieure et pluridisciplinaire (urbanistique, architecturale et paysagère) qui soit inscrite dans le dispositif régional, la Commune de Puygouzon a conventionné avec le C.A.U.E. du Tarn.

Ainsi le contexte et les enjeux ci-dessous sont issus de la note d'enjeux produite par le C.A.U.E. du Tarn dans le cadre de cette convention. A ce stade ils ne sont pas forcément traduits par des actions concrètes portées à court ou moyen termes par la commune et/ou l'agglomération. Cette note d'enjeux est une base de réflexion pour les projets à venir.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

> SITUATION



La commune de Puygouzon est située au Nord-Ouest du département du Tarn et au sud-est du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Puygouzon a une position stratégique : aux portes d'Albi, et sur l'axe Albi/Castres ; son accès pour rejoindre l'A68 en direction de Toulouse est simple et direct.

Puygouzon bénéficie du bassin de vie et d'emploi d'Albi. Son image de «ville à la campagne», à proximité d'une agglomération aux atouts incontestables, son paysage varié et sa facilité d'accès depuis Albi, Castres ou Toulouse séduisent et confortent sa position de bourg centre.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020

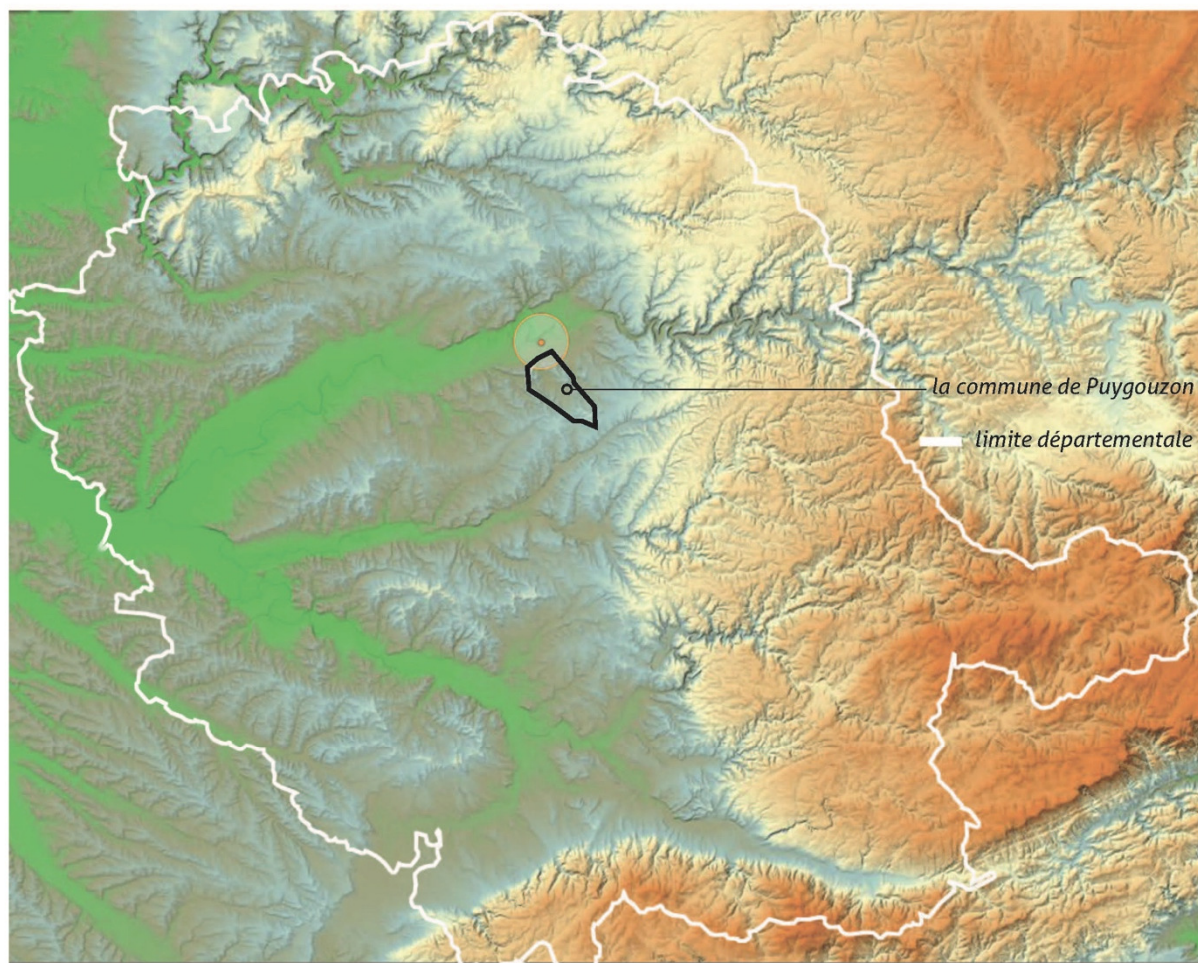


ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_025-DE

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

> LE TERRITOIRE - le relief



> le relief, bourg de Puygouzon
 un relief complexe, composé de collines et de vallons

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de PUYGOUZON • Note d'enjeux

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

> LE TERRITOIRE

un relief complexe, composé de collines et vallons



un secteur péri-urbain
largement développé dans le bourg de
Puygouzon



une zone d'activité prégnante,
ZA de Garban



un secteur agricole
encore présent



un bourg au caractère patrimonial,
Labastide-Dénat

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de PUYGOUZON • Note d'enjeux

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Présentation de la commune et de son territoire

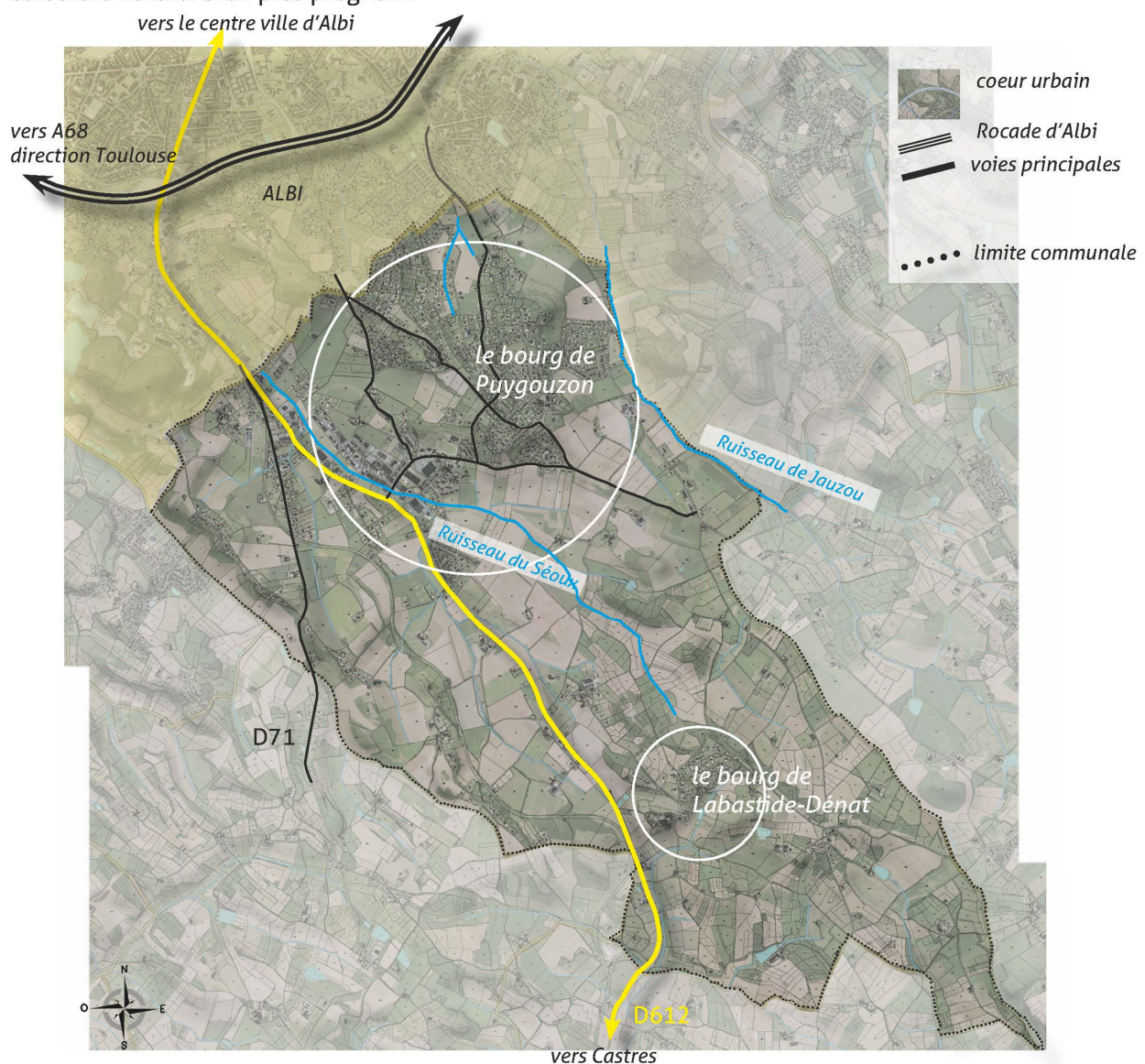
> LA COMMUNE DE PUYGOUZON, un caractère péri-urbain

La commune nouvelle de Puygouzon est issue de la fusion de Puygouzon et de Labastide-Dénat. En première couronne d'Albi, le bourg de Puygouzon fait partie de ces communes péri-urbaines, qui se sont développées au coup par coup pendant de nombreuses années pour faire face à la pression foncière. Les traces de son passé ne sont plus guères lisibles aujourd'hui.

Le bourg de Labastide-Dénat, ancienne bastide, possède quant à lui une dimension rurale et un caractère naturel bien plus prégnant.

La commune de Puygouzon est scindée en deux par la départementale D612, menant d'Albi à Castres, le long de laquelle s'est développée la ZA de Garban. Le nord-est est caractérisé par une juxtaposition de lotissements inscrits à la fois en ligne de crête et sur les vallons.

À l'ouest de la départementale, quelques hameaux et le caractère naturel du site opposent une identité plus rurale.



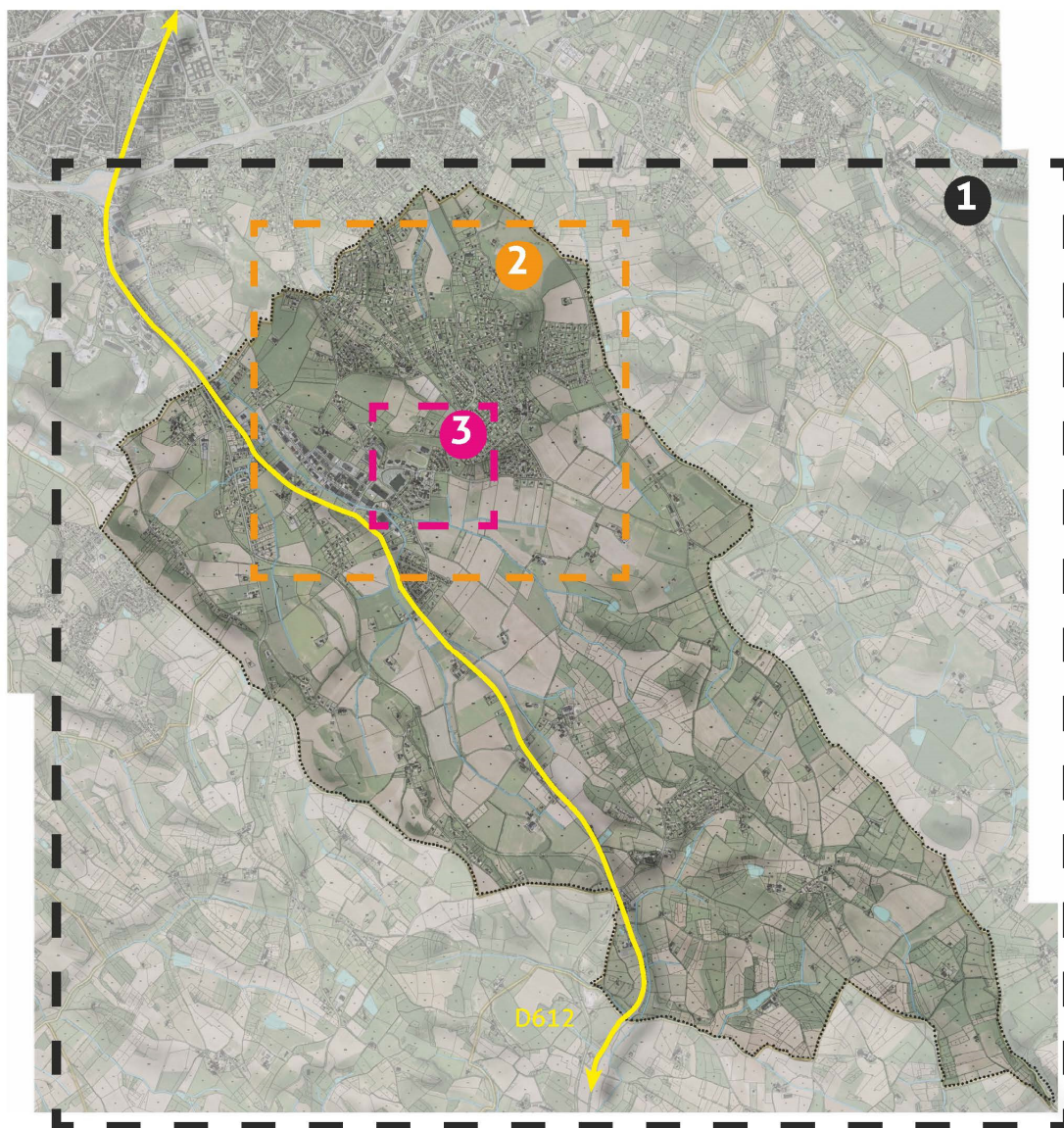
Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de PUYGOUZON • Note d'enjeux

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Compte-tenu de l'organisation de la commune, le diagnostic et les définitions des enjeux d'aménagement seront à envisager à **3 échelles** :



à l'échelle de la commune

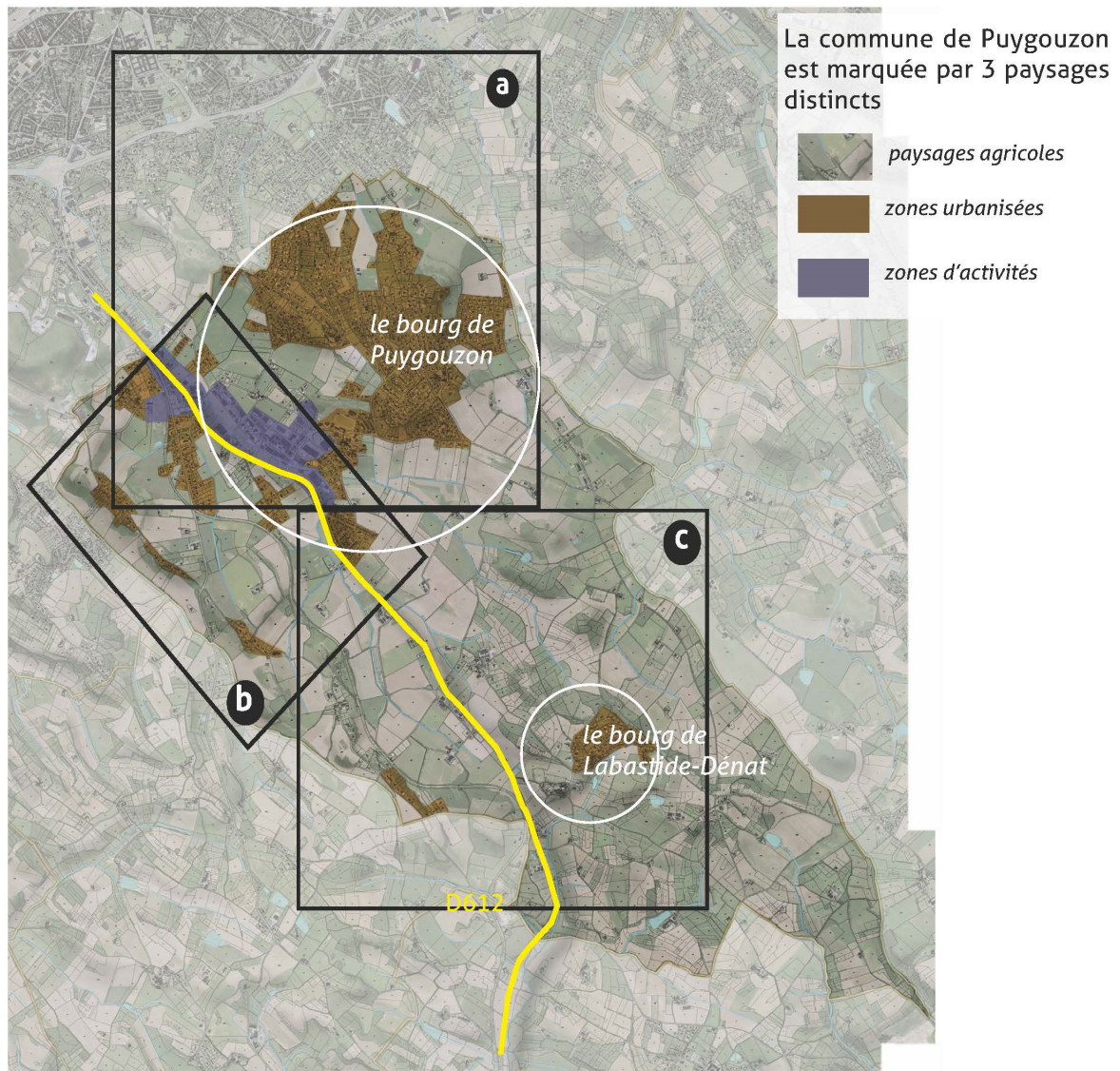
à l'échelle
de la tache urbaine

à l'échelle du
pôle public

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

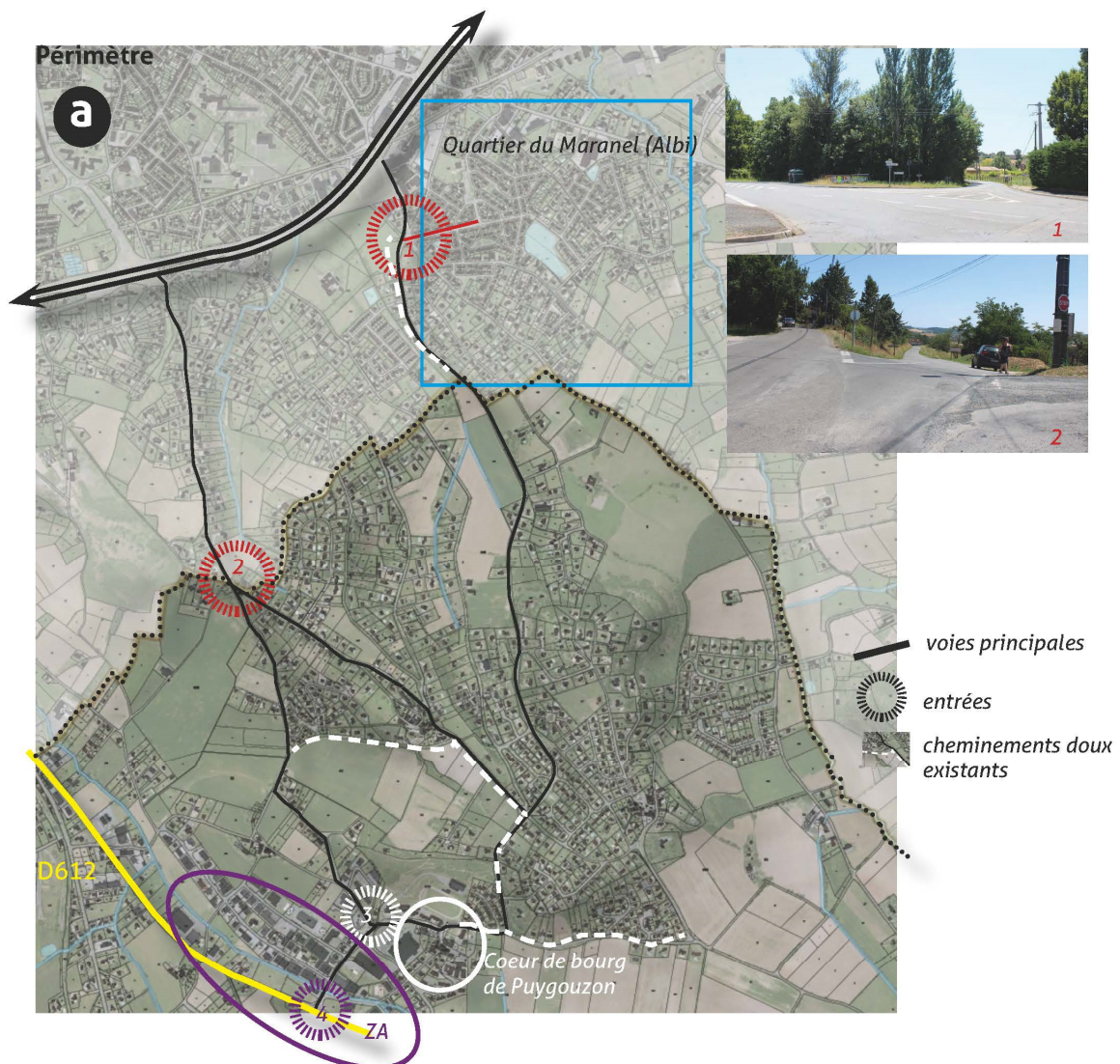
Diagnostic

> à l'échelle de la commune



À l'échelle de la commune 3 zones aux caractéristiques ou problématiques spécifiques nécessitent réflexion. Même si ces zones ne sont pas toujours de la compétence communale, leur impact sur l'image et l'identité de la commune justifient d'en tenir compte.

- Périmètre A, il s'intéresse aux entrées sur la commune depuis Albi
- Périmètre B, l'impact de la ZA qui caractérise pour de nombreux habitants de la Communauté d'Agglomération l'identité actuelle de Puygouzon
- Périmètre C, le bourg de Labastide-Dénat, déconnecté de celui de Puygouzon



Des entrées multiples, peu lisibles

Située en première couronne albigeoise, la commune de Puygouzon fait face à un important flux de circulation entre Albi et Puygouzon, entre lieu de vie et travail. Les entrées sont peu significatives, elles ont majoritairement un caractère routier et la signalétique directionnelle est peu déclinée.

Les entrées 1 et 2 semblent être secondaires par rapport à leur aménagement, mais elles sont fortement empruntées, notamment par ceux ou celles qui accèdent aux nombreux lotissements depuis le quartier du Maranel ou la rocade. L'entrée n°3 menant au cœur de bourg est une déclinaison des entrées et giratoires de la zone d'activité, elle n'est pas signifiante pour une entrée en cœur de bourg, dans une zone où se situent équipements et espaces publics.

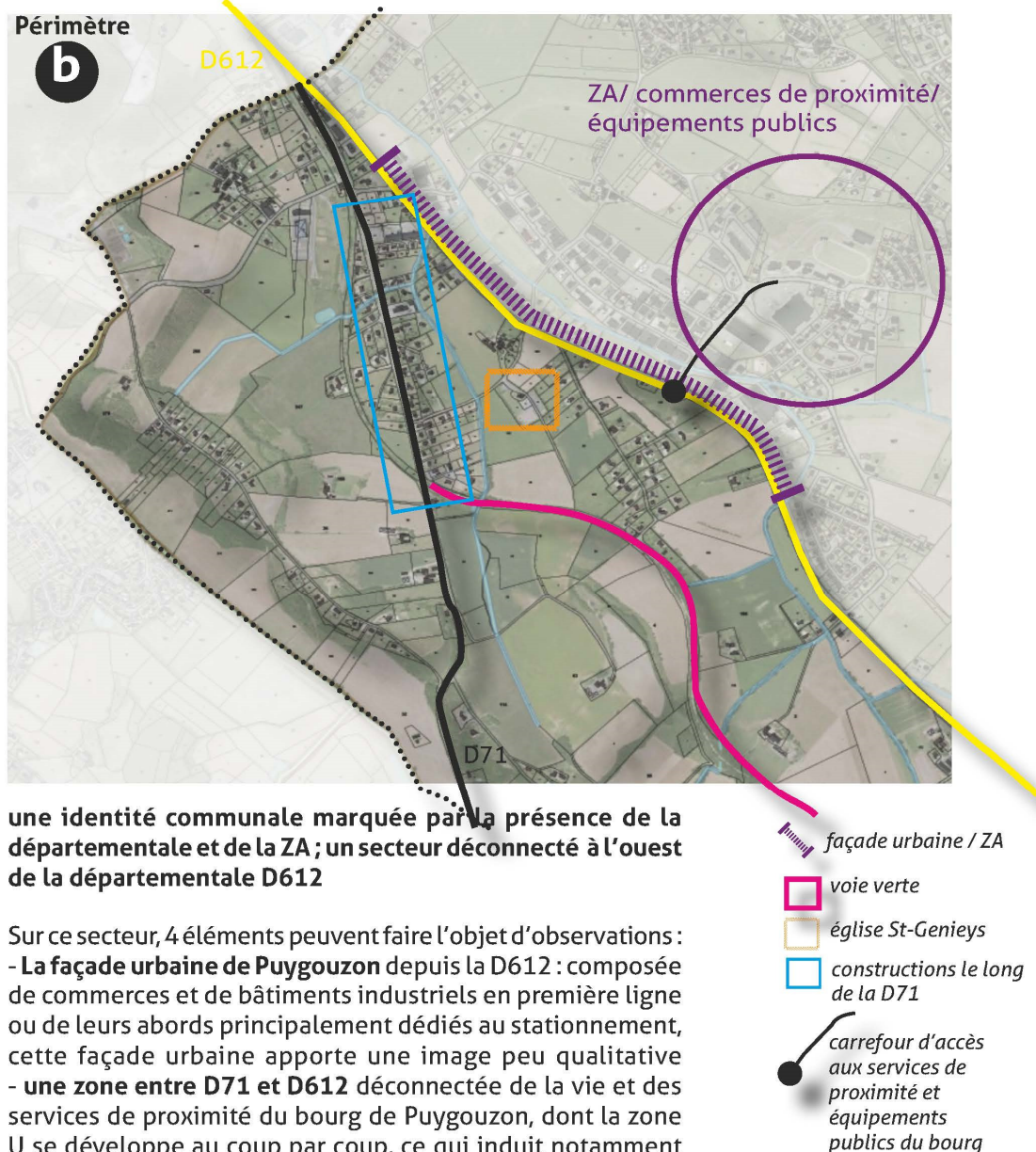


Entrée - ZA de Garban

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

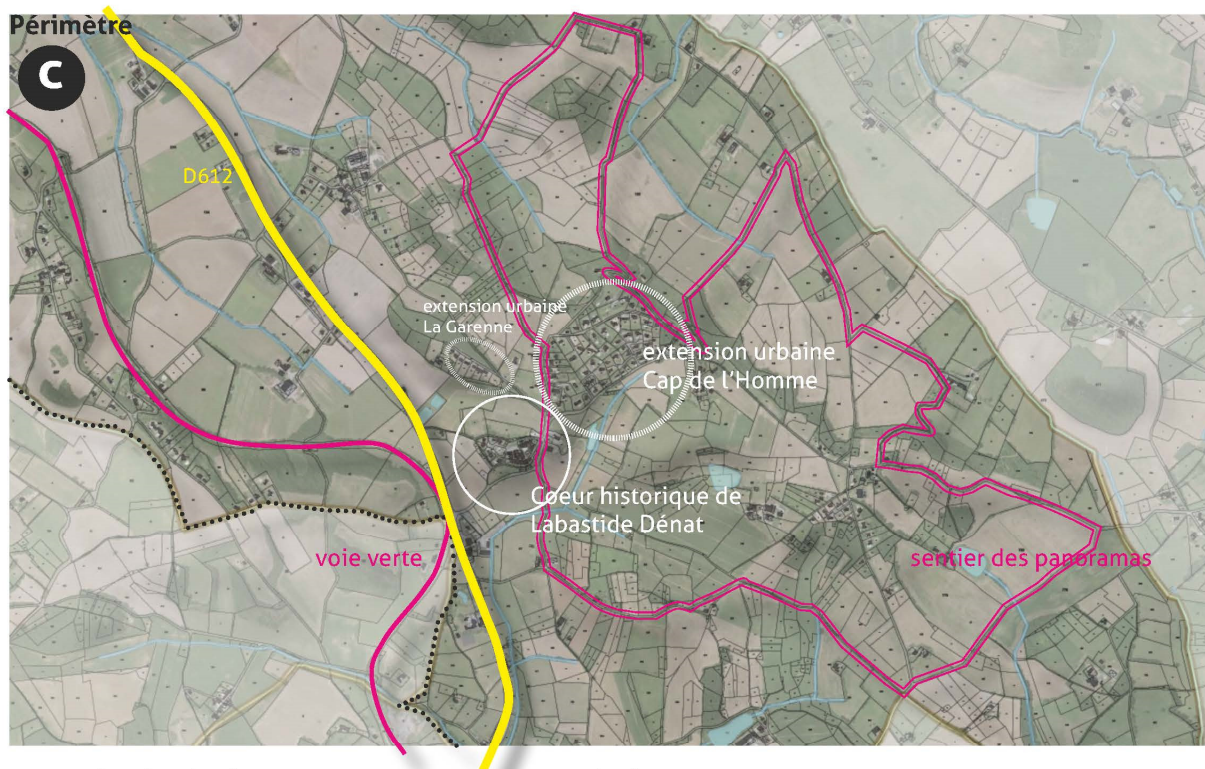
> à l'échelle de la commune



une identité communale marquée par la présence de la départementale et de la ZA ; un secteur déconnecté à l'ouest de la départementale D612

Sur ce secteur, 4 éléments peuvent faire l'objet d'observations :

- **La façade urbaine de Puygouzon** depuis la D612 : composée de commerces et de bâtiments industriels en première ligne ou de leurs abords principalement dédiés au stationnement, cette façade urbaine apporte une image peu qualitative
- **une zone entre D71 et D612** déconnectée de la vie et des services de proximité du bourg de Puygouzon, dont la zone U se développe au coup par coup, ce qui induit notamment des déplacements de véhicules très important alors même que le patrimoine bâti (notamment l'église de St-Genieys) et la division du ruisseau de Séoux pourraient être le support d'une composition urbaine
- **les lotissements** ou maisons individuelles sur la D71 : ils se sont développés le long de la voie ou en impasse
- **la voie verte**, fort empruntée et faisant parti des parcours renommés pour les piétons et les cyclistes, s'interrompt à la traversée de la D71



Un patrimoine bâti et paysager à préserver et valoriser

Le bourg de Labastide-Dénat est scindé en deux entités : la première, le cœur historique, possède encore quelques vestiges de bâtiments au caractère patrimonial ; la seconde, l'extension urbaine, est constituée d'un lotissement implanté sur un puech Cap de l'Homme et d'un secteur la Garenne où les maisons se sont implantées le long de la voie. Depuis Labastide des fenêtres visuelles, à préserver, s'ouvrent sur le grand albigeois. De nombreux puech ponctuent la route de liaison entre le bourg de Pygouzon et celui de Labastide.

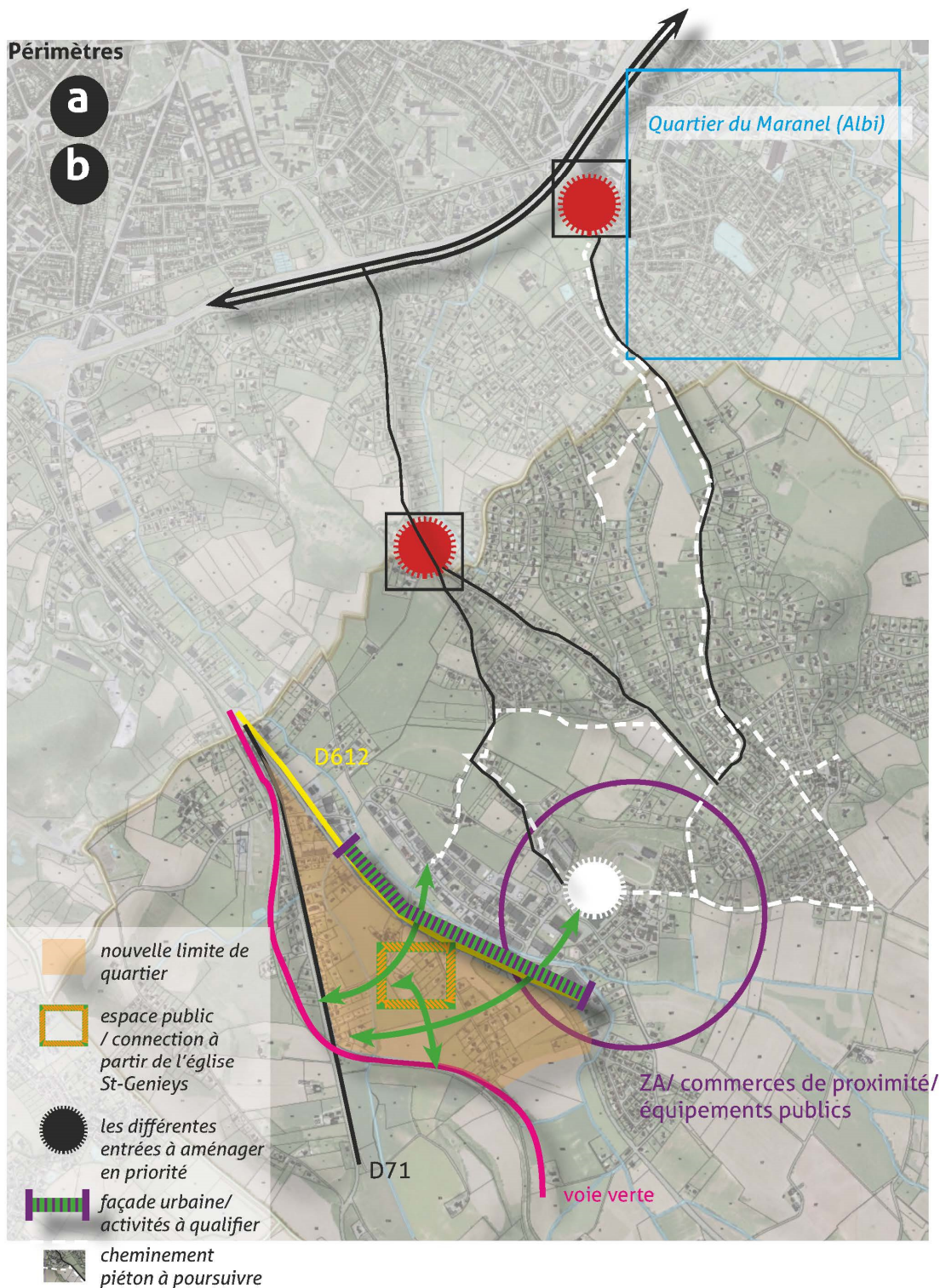
Le sentier des Panoramas, une randonnée en boucle de 10 km offre de belles vues sur le paysage.



Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la commune



Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de PUYGOUZON • Note d'enjeux

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020



ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_025-DE

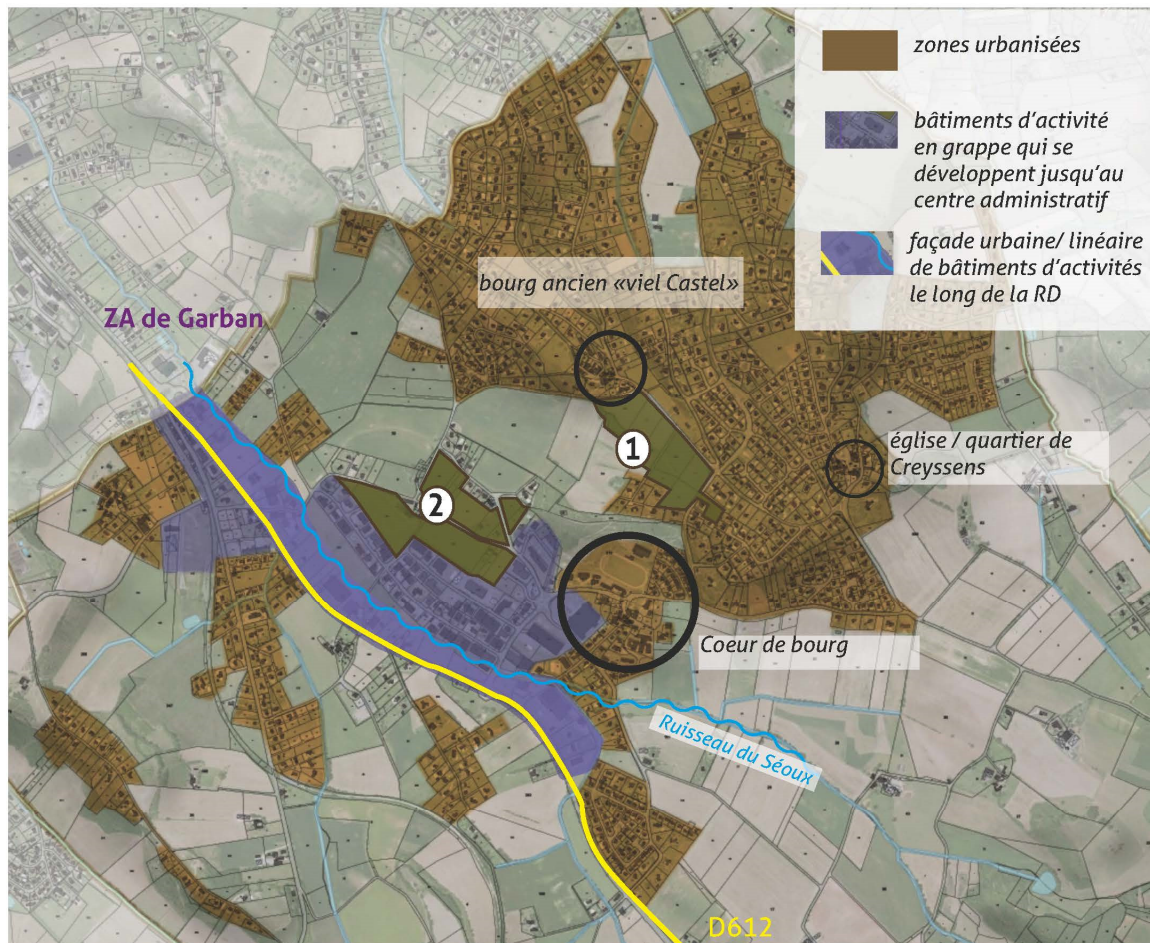
Document non signé



Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> à l'échelle de la tache urbaine



> le développement urbain

Le réseau viaire primaire s'est peu développé. Au fur et à mesure de l'urbanisation un réseau de chemins et de rues en impasse de même profil que les voies primaires se sont développés en un réseau complexe de voies qui rend le repérage difficile. Les lotissements semblent s'être développés dans un réseau labyrinthe. Cette perte de repère est accentuée par le relief aux collines multiples et un coeur historique quasi inexistant. Pendant de nombreuses années l'espace péri-urbain a été mité sur 3 bassins versants (vallée de Jautzou, du Séoux et du Carossoul).

Ces rues et chemins desservent un grand nombre de lotissements souvent en impasse ou composé de maisons construites le long des voies.

> le paysage de la ZA de Garban

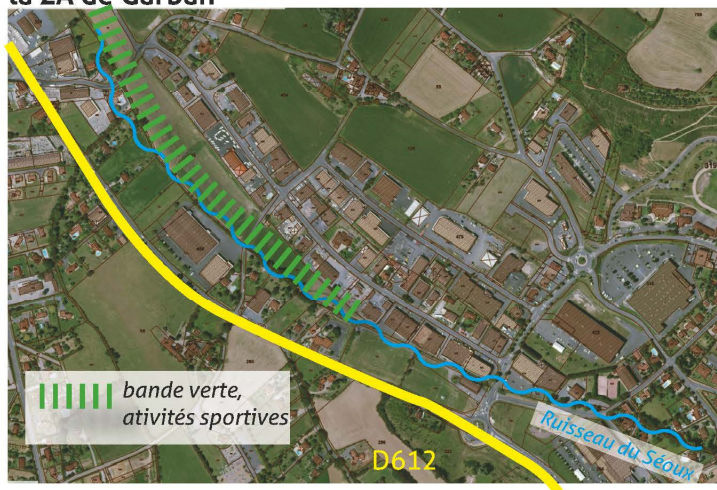
La ZA se développe en deux parties. La première se situe entre la RD et le ruisseau de Séoux qui crée une barrière naturelle. La seconde se développe plus en profondeur jusqu'aux équipements communaux.

> les orientations d'aménagements (1 et 2)

Deux grandes zones sont concernées par des OAP. La première (1) se situe sur un versant sud/ouest, entre les derniers bâtiments du bourg historique et le coeur administratif du bourg.

La seconde (2) en limite de ZA, raccroche quelques habitations dispersées.

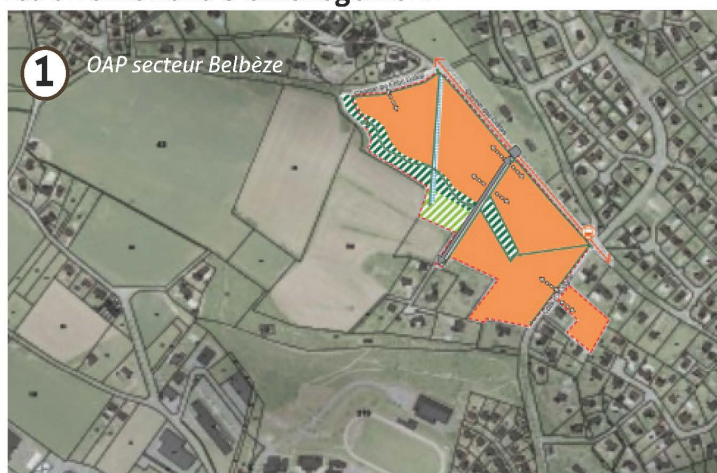
la ZA de Garban



La zone de Garban s'est densifiée et diversifiée avec aujourd'hui une part importante d'activités liées à la construction. Cette zone et les bâtiments qui se développent le long de la RN illustrent à la fois l'une des entrées sur Albi mais également l'un des visages du Bourg de Puységouzon. Elle est aujourd'hui déconnectée du bourg, ses aménagements sont peu qualitatifs.

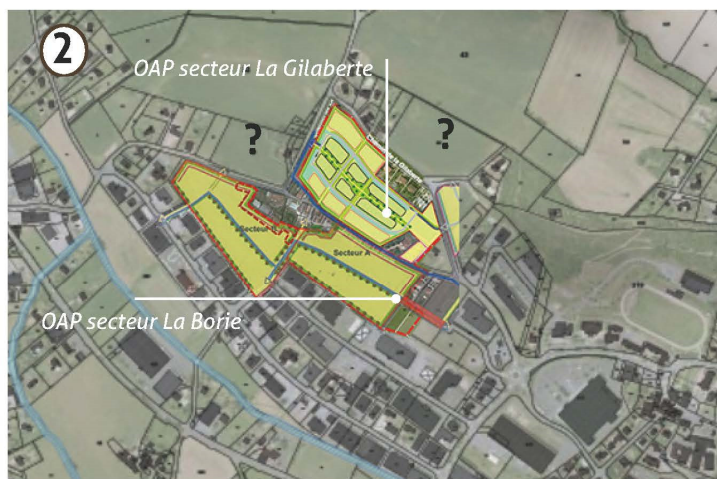
On peut toutefois relever sur cette zone la présence du Séou, encore accessible par endroit et une bande verte dédiée à des activités sportives.

les orientations d'aménagement



Les OAP donnent des orientations pour des zones précises, mais l'évolution des zones sur le long terme n'est pas claire. Qu'advient-il des dents creuses, des zones agricoles ceinturées ou limitrophes avec de l'habitat?

L'OAP du secteur Belbèze permet de lier deux secteurs déjà urbanisés. Elle nécessite toutefois de bien prendre en compte la topographie du terrain, très pentu.



Les OAP de la Gilaberte et La Borie devraient former qu'une seule entité, même si chacun des secteurs a une vocation différente : Extension de la ZA pour la Borie ; Habitat social jusqu'à R+2 pour la Gilaberte.

La réflexion est menée sur le périmètre de l'OAP en tenant peu compte des développements ultérieurs.

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la tache urbaine

> Enjeu : réfléchir à moyen et long terme au développement communal, anticiper l'urbanisation future



. **Projeter les développements futurs du village** qui ne peuvent continuer à évoluer par lotissements successifs et qui participent à la banalisation du site
 . **Créer une trame lisible et évolutive**, articulée avec des espaces publics, connexions entre quartiers et s'appuyant sur la topographie et les trames végétales présentes.

. **Établir des repères majeurs**, structurer une armature générale (cheminements doux et voies) dans laquelle les mêmes éléments identitaires seront repris, quel que soit le secteur : ici une trame qui s'appuie sur la topographie du site et les éléments paysagers



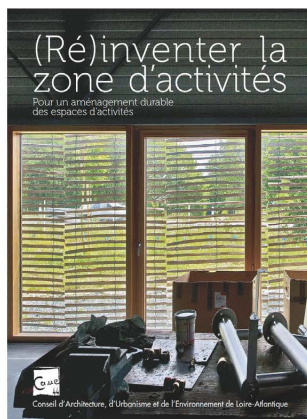
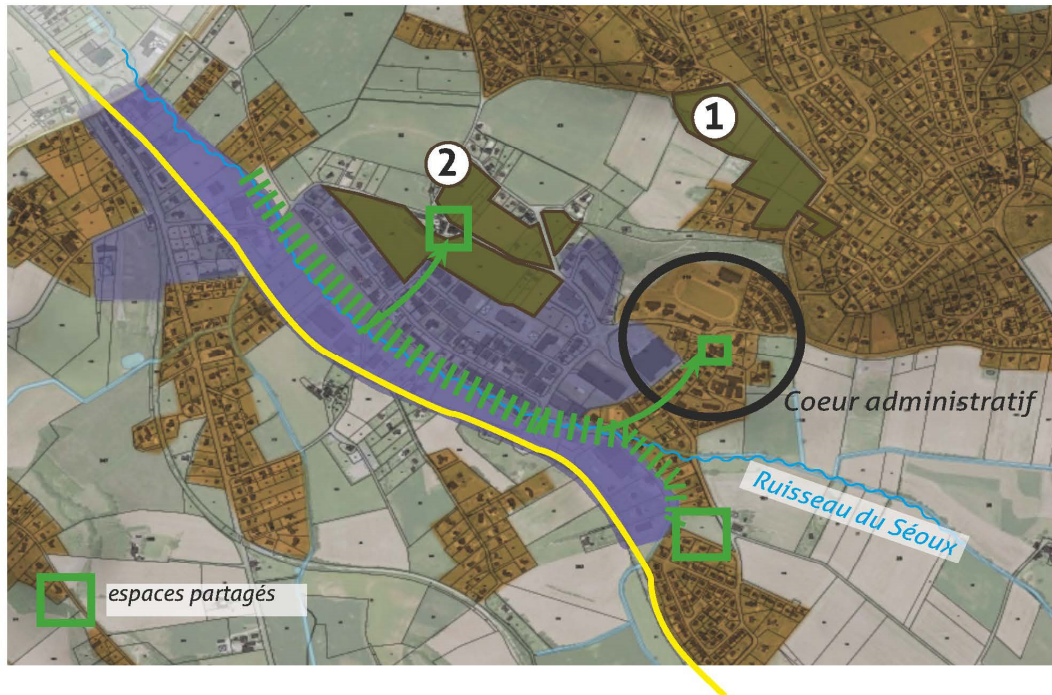
> ne pas réfléchir par pôle, ni à une centralité à l'échelle d'un quartier mais à une échelle bien plus large qui prend en compte l'évolution future des zones et leur interconnexions

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la tache urbaine

> Enjeu : Intégrer la ZA à la trame urbaine communale



La requalification
 renouveler une zone existante

Requalifier une zone d'activités existante, c'est renouveler un espace fragilisé malgré une position stratégique dans le territoire : une entrée de ville par exemple, mais une zone isolée peut aussi faire l'objet d'une requalification. Une zone d'activités existante peut être vieillissante dans la forme mais encore dynamique dans son activité. La requalification est alors le moyen d'harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image. C'est aussi le moment d'introduire d'éventuels nouveaux usages afin de renforcer la position de la zone dans son territoire.



. La ZA ne doit pas être considérée comme un obstacle, une réflexion doit être menée pour requalifier toute cette zone, elle doit participer à l'image de la commune, du quartier, être un espace agréable et confortable à traverser pour les usagers et les habitants :

- s'appuyer sur la trame bleue et la rypisylve,
- insérer cet espace à la vie de quartier, améliorer l'articulation entre et les connexions entre ZA et quartier.
- Développer la zone verte le long du ruisseau, en espace partagé

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le 13/02/2020



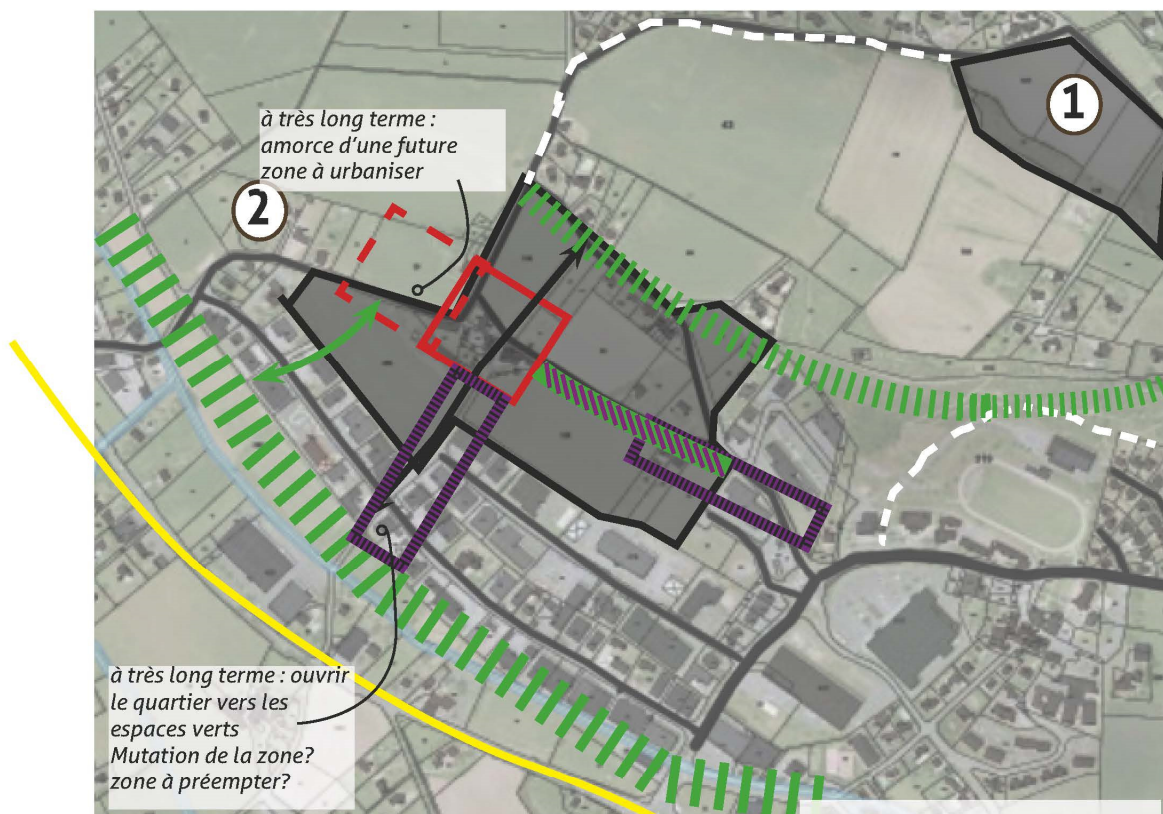
ID : 081-248100737-20200211-DEL2020_025-DE

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle de la tache urbaine

> Enjeu : redéfinir les limites de l'OAP de la Borie et de la Gilaberte pour organiser un nouveau quartier, améliorer l'articulation entre ZA et zone urbaine/quartier résidentiel



Les OAP de la Borie et de la Gilaberte doivent être considérées comme une seule entité, un nouveau quartier, avec en son centre un îlot bâti et paysager intéressant à partir duquel une trame urbaine pourra se développer, côté ZA et côté logement social. Ce quartier représente à lui seul près de 10 hectares, une superficie non négligeable à l'échelle du bourg dont il faudra maîtriser le développement. C'est l'occasion d'intégrer la ZA existante à une réflexion plus globale, de travailler une façade urbaine de la ZA, de prendre en compte l'échelle des bâtiments et qualifier l'ensemble ... S'appuyer sur les courbes de niveau et la topographie du site : Quid des limites, des espaces partagés ? des passages et connexions avec la ZA? Tous ces éléments vont participer à l'identité et au caractère de ce nouveau quartier.

. connecter ce quartier au coeur administratif et aux espaces verts en bord de ruisseau

- OAP secteur La Borie et la Gilaberte
- cheminements existants
- trame verte qui pourrait recevoir la trame piétonne
- limite entre ZA et quartier à travailler
- espaces partagés,
- entrées de quartier depuis la ZA



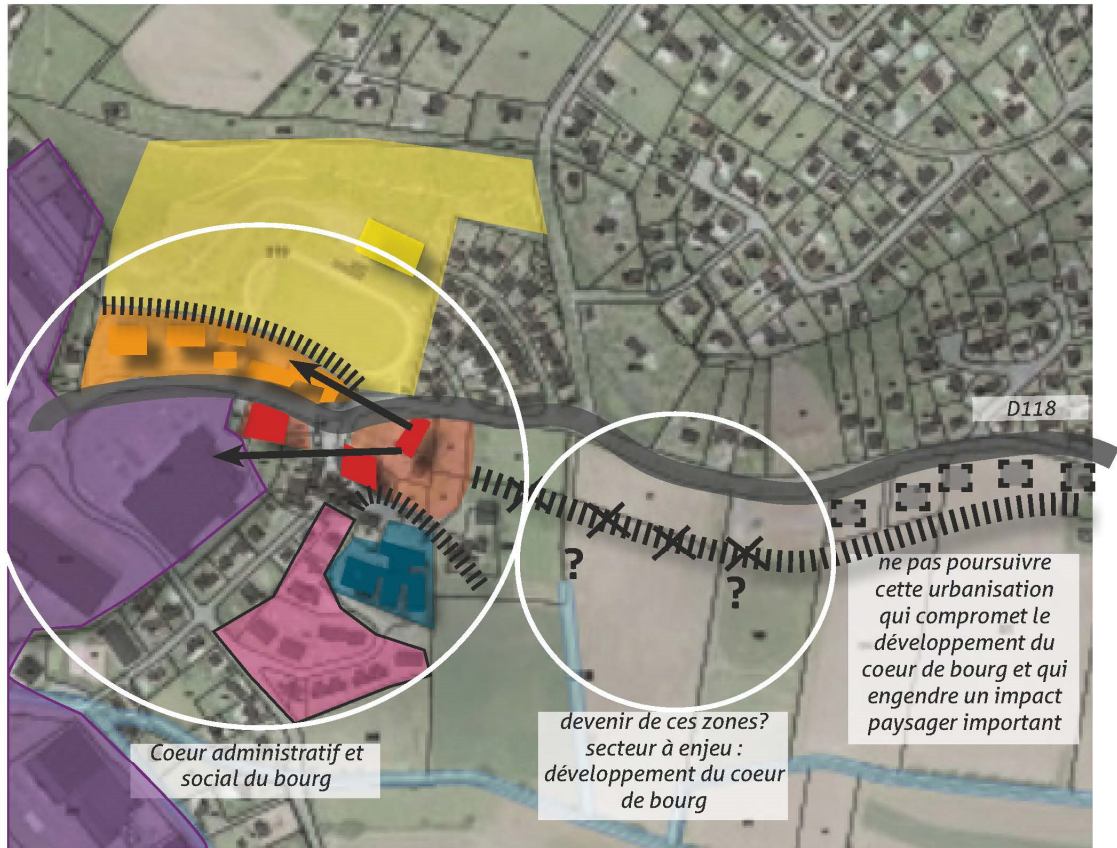
Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée • commune de PUYGOUZON • Note d'enjeux

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Diagnostic

> à l'échelle du pôle public

des équipements et un coeur administratif tournés vers la ZA



. les grands secteurs (scolaire, administratif, sportif) mais également la maison de retraite ou les logements collectifs se sont développés sans réelle connexion entre eux : passages limités ou inexistantes, peu ou pas d'ouvertures visuelles. Des barrières franches accentuées par une topographie complexe amplifie l'effet de limite.

.le secteur administratif est tourné vers la ZA, l'arrière de la mairie semble à ce jour «délaissé»

. des constructions se développent le long de la D118 ; si ce schéma se poursuit, avec des accès privés sur la départementale, les secteurs au sud ne pourront être urbanisés à moyen ou long terme, ou ils le seront sous forme de drapeau, en impasse ...

Ce schéma serait un frein à la mise en oeuvre d'un centralité affirmée depuis le pôle public.

- secteur administratif et équipements publics
- secteur scolaire
- secteur sportif
- maison de retraite
- ZA de Garban
- ||||| limites/barrières entre secteurs
- limite construite à venir si les constructions se poursuivent le long de la voie

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle du pôle public

> Enjeu : un coeur de bourg en devenir, une centralité à affirmer et organiser



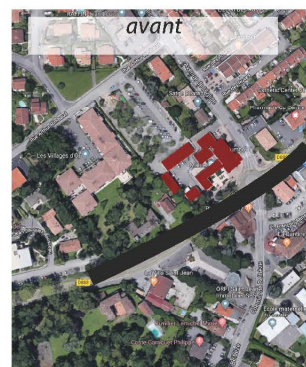
Principe

organiser un îlot central, nouveau coeur de vie de la commune

. créer une armature urbaine structurante autour de laquelle de nouveaux équipements et habitats vont pouvoir se développer

. cette structure/ouverture depuis les différents secteurs et lieu de rassemblement sera l'élément clé/fédérateur du nouveau pôle public/lieu de vie. Il participe à l'identité de la commune et permet de lier, secteurs, quartiers, équipements.

Exemple : commune de St-Jean (31)



fermeture, îlot introverti



ouverture dans l'épaisseur urbaine

Article 2 : CONTEXTE ET ENJEUX

Identification des enjeux urbains

> à l'échelle du pôle public

> Enjeu : le Pôle public, un support à l'organisation et la structuration de la zone



organiser des trames (trame verte, trame viaire et espaces publics) en continuité du pôle public.

s'appuyer sur les trames bocagères et bord de ruisseaux existants

. s'appuyer sur les pentes naturelles du terrain et les ruisseaux/ripisylves

. développer une urbanisation en profondeur plutôt qu'une urbanisation le long des voies

. requalifier les espaces publics et redéfinir les usages

. tourner ce pôle public vers une zone à développer

. développer la marchabilité du coeur de bourg et de ses accès depuis les lotissements

. renforcer et favoriser les cheminements publics, depuis les quartiers, les équipements existants, et la maison de retraite. Ces cheminements pourront

Le pôle public fera l'objet d'une étude parallèle du CAUE.

Diagnostic et identification des enjeux

Thématique traitée (le cas échéant) / ou approche globale	
ATOUTS	FAIBLESSES
• Positionnement géographique : axe Albi/Castres – Proximité de Toulouse et Albi • Offre d'équipements et de services • Dynamique démographique • Dynamique associative • Dynamique culturelle • Caractère patrimonial et rural	• Territoire scindé en deux par la Route Départementale 612 • Manque d'identité de bourg centre • Dualité agriculture / urbanisme (ancienne commune de Puygouzon et ancienne commune de Labastide-Dénat) • Topographie : relief complexe, territoire très vallonné
OPPORTUNITES	MENACES
• Politique volontariste en termes de mobilité douce (piétons et cycles) • Transfert à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de la compétence « zone d'activités »	• Ville péri-urbaine risquant d'être qualifiée de « ville dortoir » • Mitage du territoire dans son urbanisation passée.

>Rappel des enjeux identifiés à l'issue du diagnostic :

- ❖ À l'échelle de la commune :
 - Requalifier les entrées de ville
 - Poursuivre le réseau de cheminements doux (cycles et piétons)
 - Connecter les quartiers situés entre le D71 et la D612 aux autres quartiers et cœur de bourg et poursuivre l'aménagement de la voie verte
 - Relier le centre bourg de Labastide-Dénat aux deux extensions urbaines et relier le sentier des panoramas à la voie verte
 - Rénover les équipements publics de proximité (gymnase, salle des fêtes...)
 - Profiter des opportunités foncières pour créer une maison de santé (ancienne aile de la maison de retraite aujourd'hui inoccupée)
- ❖ À l'échelle de la tâche urbaine :
 - Réfléchir à moyen et long terme au développement communal et anticiper l'urbanisation future
 - Intégrer la zone d'activités du Garban à la trame urbaine communale
 - Structurer l'OAP de Belbèze comme une liaison entre bourg ancien et cœur administratif
 - Redéfinir les limites des OAP de la Borie et de la Gilaberte pour organiser un nouveau quartier et améliorer l'articulation entre la zone d'activités et la zone urbaine/quartier résidentiel
- ❖ À l'échelle du pôle public :
 - Développer le cœur de bourg, affirmer et organiser la centralité
 - Développer le pôle public comme support à l'organisation et la structuration de la zone (enjeu de la place derrière la mairie)

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

Pour renforcer son identité communale, créer du lien au sein de son territoire et dynamiser son développement, la commune de Puygouzon a fait le choix d'orienter sa stratégie de développement selon deux axes principaux :

- Projeter l'évolution urbaine de la commune à court, moyen et long terme
- Renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Puygouzon

En effet, Puygouzon se caractérise par une forte attractivité résidentielle mais l'évolution urbaine se heurte à des contraintes topographiques et géographiques.

Le projet communal souhaite, à court, moyen et long terme travailler sur la fluidité des échanges au sein même du territoire et, plus largement, au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

En travaillant sur les déplacements doux, les liaisons entre zone d'activité et quartiers résidentiels, les liaisons entre le Nord et le Sud de la RD 612, la municipalité entend désenclaver certaines zones, faciliter l'évolution urbaine et renforcer la position de bourg centre autour du pôle public.

Par ailleurs, les projets de création de quartier vert, de développement d'infrastructures autour de la mairie telles que la halle, l'école élémentaire, le city park, le pôle santé... vont participer à affirmer l'identité de la commune de Puygouzon et renforcer la centralité autour du pôle public.

Cette démarche a été initiée en 2008 avec la création d'une crèche, d'une cantine, d'une médiathèque, d'une nouvelle salle polyvalente ainsi que d'une école de musique.

Tout récemment, il a été procédé à un programme de rénovation des bâtiments existants : la salle des fêtes et l'école maternelle.

Cette politique volontariste de la municipalité a pour but le développement du pôle public, le renforcement de la centralité et l'amélioration du cadre de vie.

Cette volonté de promouvoir l'attractivité de la commune et la qualité de vie sur Puygouzon se traduit aussi par une politique en faveur de l'environnement axée sur la rénovation énergétique, le développement des recours aux circuits courts et la promotion d'une agriculture locale.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen terme (2022-2026)	Long terme (2026-2030)
AXE STRATEGIQUE 1 : Repenser la trame urbaine pour développer les mobilités douces et qualifier les entrées de ville				
ACTION 1.1 Développer les liaisons douces (cycles et piétons)	<i>Cheminements piétonniers prévus par des emplacements réservés dans le PLUi</i>			
	<i>Cheminements cyclables programmés dans le Schéma Directeur Cyclable de l'Agglomération</i>			
	<i>Favoriser l'accès aux vélos à assistance électrique par une subvention</i>			
	<i>Favoriser une connexion entre le Sud et le Nord de la RD 612, notamment au niveau du chemin de Saint Geniey</i>			
ACTION 1.2 Intégrer la zone d'activités dans la trame urbaine	<i>Cheminements doux entre la zone d'activités et les quartiers résidentiels et le pôle public</i>			
	<i>Aménagements paysagers dans la zone d'activité</i>			
ACTION 1.3 Traiter les entrées de ville	<i>Mise en place du RLPI limitant les nuisances publicitaires visuelles</i>			
	<i>Création d'un giratoire au carrefour du Maranel</i>			
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Puygouzon par l'offre de services et d'équipements				
ACTION 2.1 Créer une centralité autour du Pôle public	<i>Aménagement paysager et création d'une halle derrière la mairie</i>			
	<i>Rénovation et extension de l'école élémentaire</i>			
	<i>Création d'un City Park</i>			
ACTION 2.2 Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle	<i>Création d'un quartier vert sur le secteur de l'OAP de Belbèze</i>			
	<i>Création d'un pôle de santé dans une aile de l'EHPAD les Terrasses du Pastel</i>			
ACTION 2.3 Agir en faveur de l'environnement	<i>Poursuivre le programme de rénovation énergétique</i>			
	<i>Développer les circuits courts dans l'approvisionnement du restaurant scolaire notamment auprès des nombreux producteurs de la commune</i>			
	<i>Favoriser le développement de producteurs agricoles sur la commune</i>			

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020- 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois 2018-2021. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat précité.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Repenser la trame urbaine pour développer les mobilités douces et qualifier les entrées de ville				
ACTION 1.1 Développer les liaisons douces (cycles et piétons)	<i>Projet 1.1.1 : Cheminements piétonniers prévus par des emplacements réservés dans le PLUi et cheminements cyclables programmés dans le Schéma Directeur Cyclable de l'Agglomération</i>			
	<i>Projet 1.1.2 : Favoriser l'accès aux vélos à assistance électrique par une subvention</i>			
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Puygouzon par l'offre de services et d'équipements				
ACTION 2.1 Créer une centralité autour du Pôle public	<i>Projet 2.1.1 : Aménagement paysager et création d'une halle derrière la mairie</i>			
	<i>Projet 2.1.2 : Rénovation et extension de l'école élémentaire</i>			
	<i>Projet 2.1.3 : Création d'un City Park</i>			
ACTION 2.2 Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle	<i>Projet 2.2.1 : Création d'un quartier vert sur le secteur de l'OAP de Belbèze</i>			
ACTION 2.3 Agir en faveur de l'environnement	<i>Projet 2.3.1 : Poursuivre le programme de rénovation énergétique</i>			
	<i>Projet 2.3.2 : Développer les circuits courts dans l'approvisionnement du restaurant scolaire</i>			

Axe 1	Fiche action 1.1.
Projeter l'évolution urbaine de la commune à court, moyen et long terme	Développer les liaisons douces
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le schéma directeur cyclable communautaire prévoit la création de cheminements doux pour relier Puygouzon au reste de l'agglomération et pour faciliter les déplacements actifs au sein de la commune. Par ailleurs, l'agglomération est en train de formaliser un schéma directeur piéton qui a vocation à dessiner les grands projets d'aménagements piétonniers dans les prochaines années.	
Objectifs stratégiques	
- Connecter les quartiers entre eux, au centre bourg et les quartiers de part et d'autre de la RD 612 - Pallier le mitage du territoire et développer le centre bourg. - Atténuer l'image de « ville-dortoir »	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
Projet 1.1.1. : Création de chemins piétonniers et cyclables Descriptif : Aménagement de voies douces piétonnières et création de pistes cyclables et aménagements connexes en site propre, dans le cadre des objectifs du schéma directeur cyclable communautaire Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Coût estimatif : à déterminer Aménagement cyclable rue Corneille (2019) : 57 775€HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Région, Département du Tarn	<i>Projets envisagés (liste non exhaustive, schéma directeur piéton en cours de définition, schéma directeur cyclable devrait être revu en 2020-21) :</i> • Liaison du centre bourg vers les aménagements RD612 • Prolongement de la voie verte • Création d'une liaison vers Albi pour rejoindre le quartier du Maranel (commune d'Albi)

Projet 1.1.2. : Subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique

Descriptif : Subvention aux particuliers pour l'achat de vélo à assistance électrique, en complément des aides mobilisables auprès de la Région Occitanie

Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon

Coût estimatif : 16 000€/an

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2019
- ☐ 2020
- ☐ 2021

Aide de 400€ pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique

Afin d'encourager la pratique du vélo sur son territoire, la commune de Puygouzon a décidé d'aider les particuliers en octroyant une aide jusqu'à 400€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique !



Pas de contrainte, cette prime concerne les vélos électriques achetés pour faire des trajets loisirs et/ou utilitaires et vient en complément de tout autre dispositif.

Le nombre de financements sera limité à 20 vélos pour l'année 2019 !

Les conditions d'obtentions :

L'offre est nominative et concerne uniquement les vélos achetés en 2019 et sans aucune condition de ressources.

L'offre est limitée à **1 vélo par foyer** et est destinée uniquement aux résidents de la commune de Puygouzon.

Quels vélos sont concernés ?

Les vélos à assistance électrique (25 km/h) neufs, qu'ils soient VTT, Urbains, Pliants ou Cargos.

Sont exclus de cette aide, les vélos électriques à batterie plomb, les Speed (45 km/h) et les trottinettes électriques.

Aucune condition de revenu pour obtenir la prime.

Comment obtenir cette prime ?

Après votre achat, envoyez les pièces demandées aux services de la commune de Puygouzon.

La liste des pièces à fournir

- Copie de la pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile (facture d'énergie, taxe d'habitation...)
- Facture acquittée du vélo, datée entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2019 et indiquant précisément les caractéristiques du vélo électrique acheté, le nom et l'adresse du demandeur.
- Justificatif bancaire du paiement du vélo depuis le compte du demandeur
- Certificat du vélo ou notice d'utilisation ou attestation de conformité aux normes en vigueur
- R.I.B. pour le versement de la subvention
- Convention d'attribution de l'aide complétée et signée
- Attestation du demandeur s'engageant à ne pas revendre le véhicule aidé et à ne percevoir qu'une seule fois la subvention

N'attendez plus pour passer au Vélo Électrique et réduisez votre empreinte Carbonne...

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de cheminements créés
- Taux de fréquentation des cheminements nouvellement créés
- Nombres d'achat de vélo à assistance électrique subventionnés

Axe 2	Fiche action 2.1.
Renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Puygouzon	Créer une centralité autour du Pôle public
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Créer une identité communale autour du pôle public et améliorer la qualité de vie sur la commune. Dans un contexte où la population ne cesse d'augmenter sur la commune de Puygouzon et en prévision de la création du quartier vert situé juste au-dessus de l'ensemble scolaire, il s'agit de créer une identité de centre bourg autour de la mairie. Par ailleurs, la municipalité a décidé de rénover l'école élémentaire d'une part pour accueillir l'éventuel surplus d'élèves, d'autre part pour la mettre en conformité au niveau accessibilité et la rénover énergétiquement. Enfin, au cœur du bourg, à proximité immédiate des équipements sportifs existants (stade, gymnase, piste d'athlétisme, Skate Park) le futur City Park permettra aux jeunes de se retrouver au centre de la ville pour des activités extérieures.	
Objectifs stratégiques	
Développer le cœur de bourg, affirmer et organiser la centralité Développer le pôle public comme support à l'organisation et la structuration de la zone Permettre l'accès piéton à l'école en passant par les infrastructures sportives pour les quartiers situés à proximité du futur quartier vert.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 2.1.1. : Aménagement paysager et création d'une halle derrière la mairie

Descriptif : Aménagement de l'espace situé derrière la mairie avec l'implantation d'une halle et la création d'espaces verts permettant de créer du lien entre tous les équipements situés autour de la mairie : maison de retraite, mairie, salle polyvalente, médiathèque, salle des fêtes, écoles, gymnase, ... L'espace public à aménager est d'une surface approximative de 6 500m², et la halle couverte couvrirait une superficie d'environ 200m².

Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon

Coût estimatif :

Aménagement des espaces publics : environ 1 500 000€

Création d'une halle couverte : environ 2 000 000€

Calendrier prévisionnel :

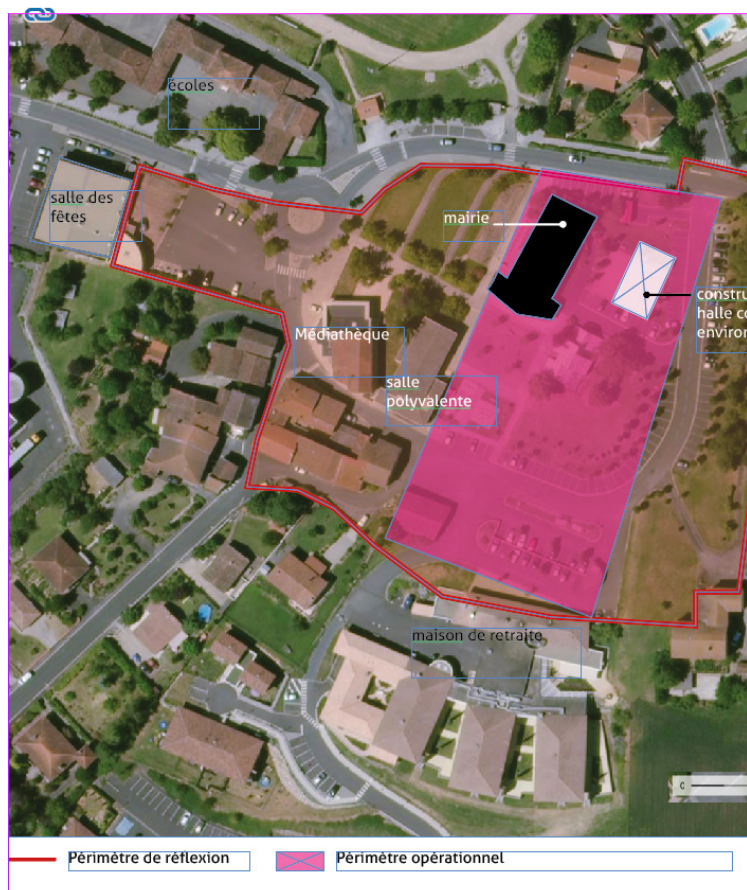
☒ 2020 : études pré-opérationnelles

☒ 2021 : démarrage des travaux (1^{ère} tranche)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE du Tarn

Partenariat financier : Etat, Région, Conseil Départemental



Projet 2.1.2. : Rénovation et extension de l'école élémentaire

Descriptif : Rénover la partie ancienne et historique de l'école et créer une extension pouvant accueillir de nouvelles classes.

Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon

Coût estimatif : Indéterminé à ce jour

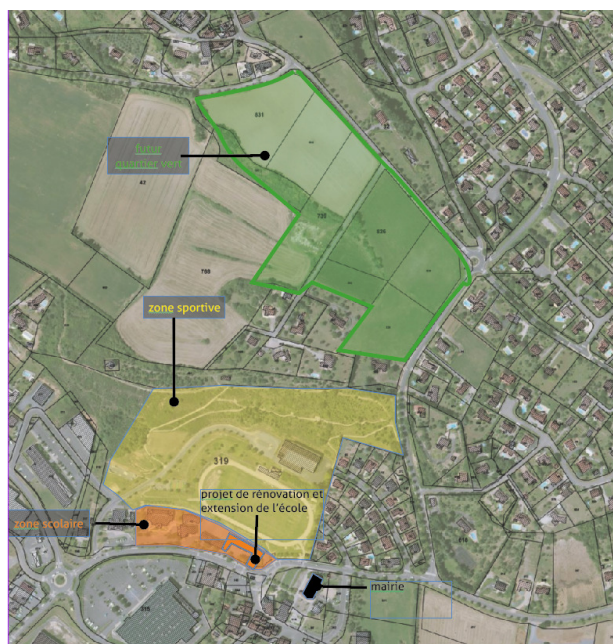
Calendrier prévisionnel :

☑ 2020 : études pré-opérationnelles

☑ 2021 : démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département du Tarn



Projet 2.1.3. : Création d'un City Park

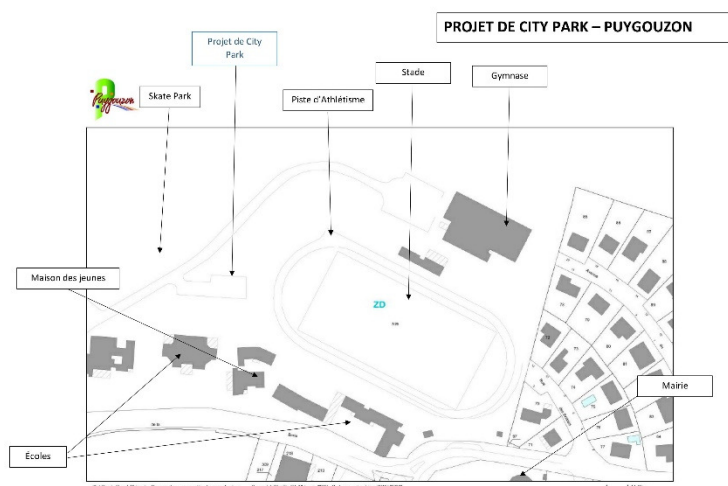
Descriptif : Installer un City Park (terrain multisports) à proximité des équipements sportifs déjà existants : stade, gymnase, skate park, piste d'athlétisme, ...

La maison des jeunes, en service depuis octobre 2018, permet déjà aux jeunes de se rassembler en cas de mauvais temps ou pour des soirées (le tout encadré par les animateurs de l'association Familles Rurales de Puygouzon).

Ce City Park permettra de renforcer cette volonté de créer une centralité et du lien au cœur de la ville pour un public majoritairement jeune.

Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon

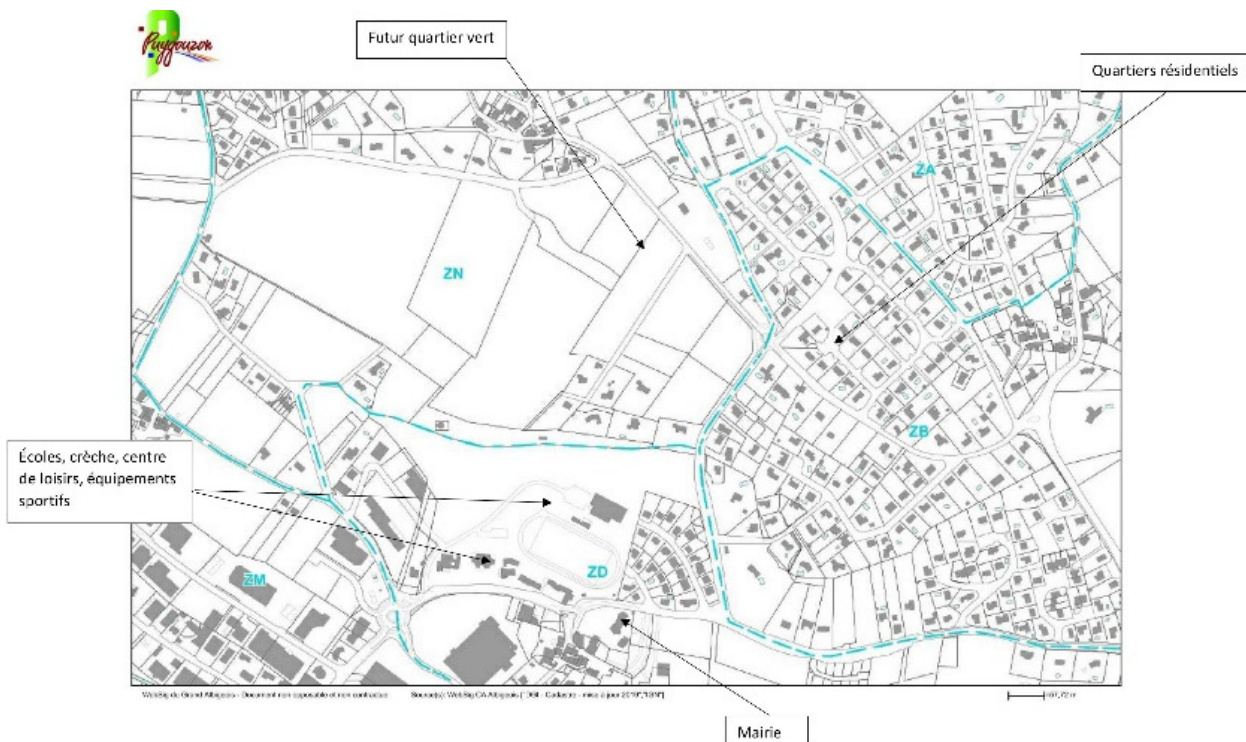
Coût estimatif : à déterminer



Calendrier prévisionnel : ☒ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : État, Région, Département du Tarn	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
- Organisation d'évènements autour des espaces nouvellement créés (par exemple des marchés aux producteurs sous la halle) - Taux de fréquentation des nouveaux équipements - Inauguration des nouveaux équipements	

Axe 2	Fiche action 2.2.
Renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Puygouzon	Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune souhaite répondre à la demande croissante de terrains sur son territoire tout en proposant une opération remarquable. Elle souhaite pouvoir proposer un quartier d'habitat qui se différencie des programmes réalisés ailleurs de par la qualité de vie qu'il pourra offrir et la recherche d'une bonne intégration des constructions comme des espaces publics dans le site.	
Objectifs stratégiques	
Créer une identité communale autour du pôle public et améliorer la qualité de vie sur la commune Développer le cœur de bourg, affirmer et organiser la centralité Développer le pôle public comme support à l'organisation et la structuration de la zone	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
Projet 2.2.1 : Création d'un quartier vert sur le secteur de l'OAP de Belbèze Descriptif : Création d'un quartier à haute valeur environnementale en termes : - de construction avec des architectures bioclimatiques - d'aménagements paysagers : imperméabilisation à minima des espaces publics et voiries, conservation d'un maximum d'espaces enherbés, conservation et aménagement de l'espace boisé existant et lien direct avec le programme. Ce quartier sera également un lieu favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle. Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon Coût estimatif : 5 000 000 € Calendrier prévisionnel : ☒ 2020 : études pré opérationnelles ☒ 2021 : poursuite des études et démarrage des travaux (phase 1) Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Thémélia Partenariat financier : à définir	

PLAN DE SITUATION :



PLAN DE COMPOSITION :



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de logements créés ;
- % de logements sociaux ;
- Profil des habitants

Axe 2	Fiche action 2.3.
Renforcer l'attractivité du territoire et la qualité de vie sur Puygouzon	Agir en faveur de l'environnement
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Après avoir lancé le programme de rénovation énergétique par le remplacement des chaudières de la mairie et du gymnase en 2018, la commune de Puygouzon souhaite poursuivre son action en faveur de la transition énergétique. Par ailleurs, depuis quelques années déjà, la commune de Puygouzon privilégie l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux. De plus en plus, elle se tourne vers l'approvisionnement direct auprès des producteurs locaux et, si possible, des producteurs situés sur le territoire même de la commune. Elle souhaite aujourd'hui développer le recours aux circuits courts dans l'approvisionnement du restaurant scolaire.	
Objectifs stratégiques	
Affirmer l'identité de la commune à travers une politique axée sur les économies d'énergie Améliorer la qualité de vie sur la commune et développer l'attractivité du territoire	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
Projet 2.3.1 : Poursuivre le programme de rénovation énergétique Descriptif : Revoir l'isolation et les moyens de chauffage des bâtiments communaux suivants : école élémentaire, école maternelle, salle des ateliers, salle des Creyssens - Le projet de rénovation et d'extension de l'école élémentaire permettra de mettre l'accent sur l'aspect énergétique et la réflexion sera étendue à l'école maternelle. - Suite à des malfaçons, la salle des ateliers, située dans le bourg de Labastide-Dénat, fera l'objet de travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie décennale en 2020. À l'issue de ces travaux, une réflexion sera engagée à partir de 2021 pour un embellissement et une rénovation énergétique de cette salle qui sera alors proposée à la location. Elle viendra compléter l'offre des nombreux équipements publics déjà proposée par la commune de Puygouzon. - La salle dite de Creyssens est une petite salle où se déroulent des activités de loisirs créatifs et est proposée aux associations, ou aux habitants, pour des réunions en petits groupes. Juste au-dessus se trouve la salle du tatami accueillant le club de judo local. Relativement ancienne, la chaudière de cet équipement sera revue dans ce programme de rénovation énergétique. Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon Coût estimatif : indéterminé à ce jour	

Projet 2.3.2 : Développer les circuits courts dans l'approvisionnement du restaurant scolaire

Descriptif : La commune souhaite développer le recours aux circuits courts dans l'approvisionnement du restaurant scolaire

Le dernier producteur en date auquel elle a fait appel est un paysan boulanger bio qui fournit, deux fois par mois, du pain au restaurant scolaire.

Par ailleurs, la commune participe aux actions « Fermes en ville » menées par la C2A permettant la mise en relation avec les producteurs locaux.

Enfin, la commune mène une réflexion sur la rédaction d'une charte en faveur de l'approvisionnement de proximité.

Maître d'ouvrage : Commune de Puygouzon

Coût estimatif : 70 000€ (soit l'ensemble du budget alimentation) par an

Calendrier prévisionnel :

☒ 2020

☒ 2021

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

- Évolution des factures énergétiques avec analyse des gains obtenus par rapport aux années précédentes
- Taux de produits « locaux » dans les entrants de la restauration collective

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de valorisation avec la stratégie de développement de l'agglomération

Le projet Bourg-Centre de Puygouzon s'insère dans les objectifs du projet de territoire du Grand Albigeois voté en 2016 et intitulé « Grand Albigeois CAP 2030 ». Ce document stratégique porte une vision de développement pour le territoire à l'horizon 2030. Il s'articule autour de trois thématiques centrales :

- affirmer le développement et le soutien à l'économie au cœur de l'action collective du territoire ;
- fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable ;
- décliner sur les politiques de services publics et de cadre de vie, l'objectif de croissance de la population à raison de 100 000 habitants en 2030.

Le programme d'action "CAP Agglo Business" paru début 2017 en est la traduction en matière de développement économique et présente les engagements du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises.

Le Grand Albigeois retranscrit ses engagements en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire, via notamment les programmes suivants :

- Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

Le programme "territoires à énergie positive pour la croissance verte", conclu entre l'État et la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2016 pour une durée de 3 ans, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique (maîtrise des consommations d'énergie et augmentation des productions d'énergie de sources renouvelables).

- Territoire Économe en Ressources

Le programme "territoire économe en ressources" initié par l'État en 2016 a pour objet d'inciter les collectivités territoriales à atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets à la source et de valorisation des déchets. Le projet TER du Grand Albigeois concourt à l'atteinte des objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé en juillet 2018.

L'agglomération structure également son intervention à travers de nombreux programmes d'actions et schémas directeurs d'aménagement, et notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCOT)

Le SCoT du Grand Albigeois, qui porte sur les territoires couverts par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, par la communauté de communes du Centre Tarn et la communauté de commune des Monts d'Alban et Villefrancois, est un outil de planification stratégique et intercommunale approuvé en janvier 2017.

Il précise les grandes options d'aménagement à l'horizon 2030 ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels ou agricoles, à la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat mais aussi à la construction de logements, au développement économique, ainsi qu'à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques. Ainsi, il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales en terme d'organisation de l'espace.

- Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le plan de déplacements urbains adopté en 2017 a été initié de manière volontaire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements des personnes et des marchandises dans le territoire d'agglomération.

Le PDU a l'ambition de participer à l'essor de l'agglomération de l'Albigeois en tant que :

1. territoire attractif, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent et positionnent l'Albigeois au rang des agglomérations les plus compétitives ;
2. territoire de cohésion sociale et de proximité, qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux ;
3. territoire équilibré, produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
4. territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement, et favorisant les comportements responsables ;
5. territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Le scénario retenu s'appuie sur une stratégie multimodale qui vise notamment à :

- Augmenter l'utilisation des transports en commun de 64%
- Augmenter la part du vélo de 50%
- Réduire l'usage de la voiture de près de 10%
- Diminuer de 5,3% les émissions des gaz à effet de serre
- Diminuer de 7,5% les consommations d'énergie

La participation de la Région, autorité organisatrice de la mobilité, du Département et des différents services de l'Etat (DREAL, direction départementale des territoires du Tarn) assure au PDU de l'Albigeois une vision partagée des enjeux de mobilité et une recherche de cohérence dans les interventions publiques en la matière.

- Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de programmation et de planification qui permet aux élus d'engager une politique du logement à la hauteur des besoins et des attentes de nos habitants sur l'ensemble de l'agglomération. Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat.

L'habitat est l'un des axes majeurs du projet de territoire du grand albigeois qui prévoit de tendre vers 100 000 habitants à l'horizon 2030 : un développement d'un habitat diversifié et équilibré pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs, et participer activement au développement et à l'attractivité de notre territoire. Le PLH de l'Albigeois 2015-2020 est l'outil permettant de répondre à ces défis.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des règles d'utilisation du sol et permet de définir le projet d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi est donc un outil clé du projet de territoire, puisqu'il détermine des grandes orientations de développement tout en donnant des règles précises d'application.

Le PLUi du Grand Albigeois en cours d'élaboration entrera en vigueur à cet horizon à remplacer les Plans Locaux d'Urbanismes communaux.

Les révisions concomitantes du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT), du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'engagement dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de l'Albigeois s'inscrivent dans une recherche de cohérence et de transversalité renforcée, pour un projet de territoire répondant aux besoins de tous.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans un contexte global de réchauffement climatique, et en continuité avec le Plan Climat Energie Territorial d'agglomération approuvé en octobre 2013, le Grand Albigeois s'engage à la structuration du PCAET de l'Albigeois pour la période 2018-2024. Le diagnostic de notre territoire a été achevé en avril 2018. Un programme d'actions ambitieux en matière de réduction des consommations énergétiques (notamment dans l'habitat), de développement des énergies renouvelables, d'optimisation des déplacements (en cohérence avec le programme d'action du PDU) et d'amélioration de la qualité de l'air par le biais d'aménagements durables est actuellement en cours de définition, en partenariat avec l'Agence Régional Energie Climat (AREC) d'Occitanie et les acteurs socio-économique du territoire.

- Schéma Directeur Cyclable et schéma directeur piéton

Le schéma directeur cyclable de l'Agglomération voté en 2013 organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permettra d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances sur le territoire. Parallèlement à cette logique d'aménagement, indispensable, l'Agglomération prévoit également, dans le cadre du plan de déplacements urbains, de mettre en place des mesures d'accompagnement (services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

En complément du schéma directeur cyclable communautaire, et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour la marche à pied, le PDU du Grand Albigeois contient des mesures spécifiques en faveur de la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton. Une étude de préfiguration de ce schéma a été initiée en avril 2018. Elle conduira à la définition d'un programme d'action dans les prochains mois.

- Plan Paysage

Le plan de paysage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, intitulé "La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans. Sur la base d'un diagnostic paysager partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Puygouzon et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de Puygouzon et la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois pour la période 2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil départemental intervient en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire Tarnais : les collèges, la voirie et les infrastructures numériques.

Le Conseil départemental est également un partenaire financier des territoires pour la réalisation de projets d'aménagements urbains. Le Département participe notamment aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil départemental soutient également la création d'équipements sportifs et culturels, qui encouragent la création de lien social autour de pratiques culturelles et sportives.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, le schéma départemental propose un programme d'actions sur six ans pour renforcer l'offre de services dans les bassins de vie présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma vise également à réduire les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population. Dans ce cadre, le Département accompagne les territoires pour la création de maison de service aux publics.

Le Conseil départemental développe des actions spécifiques en faveur de la démographie médicale afin d'anticiper et endiguer la désertification médicale : ouverture d'un numéro de téléphone unique à destination des professionnels de santé, évènementiels et promotion du territoire. A travers le Fonds de Développement Territorial, le Conseil Départemental participe également financièrement à la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération

La communauté d'agglomération du Grand Albigeois intervient en qualité de Maître d'ouvrage et en co-maîtrise d'ouvrage (économie, mobilité, politique de la ville, habitat...) et mobilise l'ensemble des dispositifs d'intervention (PLH, PDU, PLUi, CAP Agglo Business...) au service du projet Bourg-Centre de la ville de Saint-Juéry. La mise en œuvre du projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-Juéry s'appuiera sur l'ingénierie des services communaux et des services de l'agglomération concernés. Le service communautaire « financements extérieurs et politiques contractuelles » sera chargé de veiller à son inscription dans le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois 2019-2021.

Article 10 : Contributions du CAUE à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

Le CAUE du Tarn oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- d'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- de programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

La Commune de Puygouzon a conventionné avec le CAUE du Tarn pour qu'il l'accompagne dans sa réflexion d'aménagement urbain à court, moyen et long terme, avec une vision extérieure et pluridisciplinaire (urbaniste, architecte et paysagiste) qui soit inscrite dans le dispositif régional des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Ainsi, le travail d'accompagnement du CAUE a mis l'accent sur les enjeux à atteindre (Article 2 notamment, du présent contrat), l'articulation des différents projets, leur hiérarchisation et leur phasage. Il a s'agit d'apporter une méthodologie, des conseils sur les procédures, sur le contenu et sur les budgets prévisionnels des différents projets.

Un scénario urbain a été élaboré après une étape de diagnostic qui a permis d'acter quelques grandes orientations et d'identifier les enjeux à partir desquels se sont déclinés les projets urbains.

Le CAUE pourra accompagner la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune pour :

- Aider à la définition du projet
- Accompagner le choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagner lors des phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps, et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

Article 11 : Modalités d'intervention et contributions de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Puygouzon,
- la communauté d'agglomération du Grand Albigeois,
- la Région,
- le Département du Tarn,
- et le CAUE du Tarn.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Puygouzon, notamment l'EPFO.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Puygouzon et l'Agglomération du Grand Albigeois.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

D'autres partenaires et organismes régionaux et départementaux, susceptibles d'apporter leur concours à la définition du projet, peuvent également être associés les Chambres Consulaires.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à le

Thierry DUFOUR Maire de Puygouzon	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Présidente de la communauté d'agglomération du Grand Albigeois
Christophe RAMOND Président du Département du Tarn	Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Gilles TURLAN Président du CAUE du Tarn	